

RELEVÉ DE DECISIONS

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DES 10 ET 11 MARS 2017 - PARIS

- ✓ **Approbation des comptes rendus des comités directeurs du 28 et du 29 janvier 2017**
Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

- ✓ **Assemblée générale des 28 et 29 janvier 2017 à Lyon**
 - Désignation de deux relecteurs pour la rédaction du compte-rendu
Hélène Denis et Marinette Bondoux se sont portées volontaires pour rédiger le compte-rendu de l'Assemblée Générale.

- ✓ **Renouvellement de la commission de surveillance des opérations électorales**

Cette commission statutaire doit être renouvelée cette année. Il est proposé aux membres du comité directeur de se prononcer dans un premier temps, sur la désignation du président et la candidature de Baudoin Fohlen, juriste (Robert Fabre n'a pas souhaité être à nouveau candidat), le comité directeur de juin complétant la composition de cette commission.

Il est proposé de confier à Jean-Pierre Mollière la présidence de cette commission.

Jean-Pierre Mollière est élu en qualité de président de la commission par 16 voix pour et 1 contre.

La candidature de Baudoin Fohlen – magistrat en activité - est proposée au vote des membres du CD.

Baudoin Fohlen est élu à l'unanimité en qualité de membre de la commission.

- ✓ **Adoption de la Charte de développement durable des refuges**

Il est demandé que la Fédération entre officiellement dans une démarche de développement durable (sur le modèle du guide de gestion environnementale des refuges établi par le parc de la Vanoise) dont les grands principes sont de privilégier les énergies renouvelables, préserver les ressources en eau, gérer les approvisionnements et les déchets et valoriser les produits locaux.

Le CD décide d'approuver à l'unanimité, comme référentiel, les principes et recommandations du guide du parc de la Vanoise pour les bâtiments de son patrimoine.

- ✓ **Brevets fédéraux de moniteur d'escalade**

Brevet fédéral de moniteur d'escalade Grandes Voies : le règlement présenté se substitue à celui existant (pas de grand changement par rapport à la proposition initiale).
Le CD approuve le règlement présenté à l'unanimité.

Brevet fédéral de moniteur d'escalade Perfectionnement sportif : C'est une nouveauté dans le cadre des brevets fédéraux. Il donne la possibilité à des clubs de former leurs cadres à la compétition. Il est cependant demandé que dans le contenu du brevet, toute exigence supérieure à celles de la FFME soit supprimée
Le CD approuve le règlement ainsi modifié (16 voix pour, 1 abstention).

Brevet fédéral de moniteur d'escalade traditionnelle : le CD estime que ce brevet doit faire l'objet d'une concertation entre les commissions d'activité. Le point est retiré de l'ordre du jour.

✓ **LMA : tarifs 2017/2018 et renouvellement du comité éditorial**

On constate une baisse du nombre d'abonnés, malgré la fidélité des plus anciens.

L'exercice 2015-2016 était légèrement déficitaire.

Les membres du CD sont amenés à se prononcer sur l'augmentation de 1 euro des tarifs d'abonnement ou le maintien en état pour 2017/2018.

Par ailleurs, un appel à collaboration pour le comité de rédaction est demandé par Bernard Germain.

Le CD rejette la proposition d'augmentation par 15 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions, et vote la reconduction des tarifs de 2016/2017 en 2017/2018.

✓ **Coordination Montagne (point d'information)**

Née des Assises de l'alpinisme, la Coordination a 3 rôles principaux : réflexion, action et lobbying et mène des actions notamment dans les domaines suivants : jeunes, hébergement, accès aux espaces de pratique, promotion, sécurité et formation.

La prochaine AG du 3 avril devrait déboucher sur un changement de gouvernance.

Il serait intéressant qu'un représentant de la FFCAM siège au sein du Bureau de la Coordination.

✓ **Que s'est-il passé depuis l'assemblée générale ? (point d'information)**

L'après AG a été assez important. Il y a eu beaucoup de retombées médiatiques (articles, reportages télé...). De nombreuses lettres de félicitation suite à l'élection de Nicolas Raynaud ont été reçues, émanant des partenaires (FFS, FFME, FFVL, UCPA ...) des élus (tant départementaux que régionaux) et du ministère des Sports (Laurence Lefèvre, nouvelle directrice des sports).

La FFCAM a également été présente à des rencontres institutionnelles parmi lesquelles le Syndicat national des guides, le SNAPEC, le GHM, la FFS, le CA de l'ENSM

La FFCAM a par ailleurs bénéficié d'une réelle visibilité lors des championnats du monde de glace tenus à Champagny.

D'autres rencontres et événements sont à venir, en particulier : le CA du CNOSF, les AG de la FFME et de l'UCPA, le salon Destinations Nature avec la visite prévue de la secrétaire d'Etat à la biodiversité, Barbara Pompili, et début avril la rencontre annuelle au ministère chargé des sports pour la convention d'objectifs.

✓ **Fonctionnement général du comité directeur et de la fédération (point d'information)**

Le fonctionnement du comité directeur est fixé par les statuts (titre III – section 1).

Le bureau, émanation du CD, en est l'organe exécutif, auquel incombe notamment la gestion du quotidien.

Il est rappelé que les membres du CD sont systématiquement invités à toute réunion « nationale » et qu'ils peuvent participer aux AG des clubs, de leur périmètre ou non.

✓ **L'esprit Club Alpin horizon 2020 : transformation du projet en plan de travail**

Il s'agit pour chaque axe des 7 thèmes du projet fédéral de déterminer d'une part les responsables et référents et d'autre part d'arrêter des actions à court terme (sur les 2 premières années de l'Olympiade) et moyen terme (fin de l'Olympiade) sur les 100 actions identifiées.

✓ **Nomination des présidents de commissions et représentant des groupes de travail**

Il est demandé aux membres du CD de voter sur les nominations suivantes :

Commissions nationales d'activité :

Alpinisme	Jean-Pierre Courvoisier
Glace Compétition	Luc Thibal
Canyon	Didier Rappin
Escalade	Christophe Barrière
Jeunes	Christian Biard
Randonnée	Yannick Tonner
Sports de neige	André Souvignet

Comités et groupes de travail :

Groupe informatique	Bernard Huyghe
Groupe prévention et sécurité	Françoise Laurent
Pôle ressources publics éloignés	Alexandra Genesty

■ **Le CD élit à l'unanimité les présidents et responsables présentés.**

Le CD du mois de juin aura à se prononcer le cas échéant sur la nomination des présidents des autres commissions et comités.

✓ **Organisation du séminaire Patrimoine le 8 avril 2017 à Lyon**

Les membres du CD doivent valider le contenu du séminaire.

Celui-ci s'articulera autour de 3 temps :

- 1/ expliquer la démarche environnementale
- 2/ déterminer une organisation
- 3/ établir une démarche qualité

■ **Le CD valide le contenu du séminaire à l'unanimité.**

✓ **Décisions de gestion**

- a) Tignes : renouvellement du bail et avenir du bâtiment Le lodge des Almes

Proposition est faite au CD de renouveler le bail avec Cap Vacances pour une durée de 2 ans.

■ **Le CD vote cette proposition à l'unanimité.**

- b) Chalet du Sancy

Le bâtiment possède un gros potentiel (hiver comme été) bien qu'il soit peu fonctionnel et gros consommateur d'énergie.

Le CD est appelé à se prononcer sur l'intérêt stratégique du Sancy. Il lui est aussi demandé de donner mandat au bureau pour avancer sur l'éventuelle réhabilitation du bâtiment.

Le CD estime que le chalet du Sancy présente un intérêt stratégique pour la fédération (17 voix pour et 1 contre)

Le CD donne mandat à l'unanimité au bureau pour mettre en place les travaux de concertation nécessaires à une réhabilitation du bâtiment.

c) Réduction pour adhésion à compter du 1^{er} mai

En janvier 2009, une motion votée à l'AG établissait qu'à compter du mois de mai, pour une 1^{ère} adhésion à la fédération, le montant des parts fédérale et club de la licence serait réduit de 40%, afin de favoriser les adhésions en cours d'exercice. En 2015, la réduction passait à 20% uniquement sur la part fédérale à condition que les clubs appliquent une réduction au moins égale sur la part club. Cette réduction a été appliquée en 2015 et 2016.

Pour 2017, il est proposé au CD de se prononcer sur la résolution suivante :

« La FFCAM accorde une réduction de 20% sur la part fédérale des premières licences souscrites à partir du 1^{er} mai 2017, à condition que les clubs qui les délivrent consentent une réduction au moins égale à 20% sur la part club et qu'ils annoncent cette réduction à l'avance à la Fédération ».

Le CD se prononce pour cette résolution à l'unanimité.

✓ **Etat et devenir du siège parisien**

La fédération occupe ses bureaux actuels depuis 1990, et des travaux sont indispensables, et pour certains, urgents. Il est nécessaire qu'une décision soit prise par le CD au plus tard en septembre.

Afin de disposer d'éléments plus précis, un document faisant apparaître, conformément à la demande de NR,

- un état des lieux précis du bâtiment,

- les besoins de travaux nécessaires afin d'assurer des conditions de travail convenables à nos collaborateurs dans le respect des textes réglementaires (et uniquement cela) et afin d'assurer les missions de la fédération, accompagnés d'une évaluation précise,

- un tableau récapitulatif des pistes et stratégies possibles sera établi d'ici fin avril et adressé au CD.